



DIPLOME  
D'UNIVERSITÉ

## Collège Supérieur de Droit (CSD)

Toulouse et Montauban



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

**Séverin JEAN**  
Maître de conférences

CANDIDATURES :

De plein droit ou après entretien  
(voir les modalités d'inscription et d'admission ci-dessous)

### PRÉSENTATION

Le Collège Supérieur de Droit est un diplôme d'Université de l'École de droit de Toulouse qui se prépare en 1 an et qui se déroule en parallèle de la troisième année de licence de droit.

C'est un complément de formation facultatif s'adressant principalement aux étudiants qui souhaitent atteindre un haut niveau de formation juridique et générale.

Volontairement généraliste, il ne propose ni une spécialisation précoce des étudiants, ni du travail académique. Au contraire, il offre un renforcement de leur culture, juridique comme générale, complétant les enseignements traditionnels de la licence de droit. Par ailleurs, le Collège Supérieur de Droit initie les étudiants à des exercices nouveaux permettant de les préparer aux concours et examens d'accès aux professions judiciaires et à la Fonction publique. Enfin, il tend à établir des liens avec la société en mobilisant les étudiants dans des projets citoyens.

Au-delà des conférences hebdomadaires de culture générale assurées notamment par des universitaires ou des professionnels extérieurs, le Collège Supérieur de Droit est organisé autour de 4 ateliers – individuels ou collectifs – destinés à développer les compétences suivantes : lecture, synthèse, oralité, écriture et ouverture d'esprit au-delà des murs de l'Université.

Pour ce faire, les étudiants participeront à plusieurs ateliers : préparation à la note de synthèse ; préparation au grand oral ; travail collectif sur un ouvrage non juridique ; préparation au projet d'ouverture citoyenne.

Les étudiants inscrits en 3<sup>ème</sup> de Licence à l'antenne d'UT Capitole de Montauban peuvent s'inscrire au CSD dans les mêmes conditions que celles proposées à Toulouse.

### LIENS UTILES

#### INFORMATIONS SUR LA FORMATION :

→ <https://tls-droit.ut-capitole.fr/>

→ <https://www.ut-capitole.fr/formations/>

#### ORIENTATION - INSERTION PROFESSIONNELLE :

→ <https://www.ut-capitole.fr/orientation-insertion/>

#### La DOC en ligne du SOIP :

→ <https://suio-ut-capitole.centredoc.fr/>

#### ACCUEIL ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

→ <https://www.ut-capitole.fr/handicap/>

### CANDIDATURE - ADMISSION

#### CANDIDATURE :

Dépôt du dossier de candidature : du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 15 septembre 2025 sur **eCandidatures** :

<https://v2-ecandidatures-ut1.ut-capitole.fr/ecandidat-V2/>

#### CONDITIONS D'ADMISSION / MODALITÉS DE SÉLECTION :

- **De plein droit** : l'étudiant doit être inscrit en 3<sup>ème</sup> année de licence mention Droit à l'Université Toulouse Capitole et avoir obtenu en année de Licence 2 une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.
- **Après entretien de motivation** : l'étudiant qui a obtenu en licence 2 une moyenne égale ou supérieure à 12/20 pourra s'inscrire au CSD niveau Licence à condition :
  - d'être inscrit en troisième année de Licence de Droit à l'Université Toulouse Capitole,
  - de recueillir, après un entretien individuel de motivation, l'avis favorable d'un jury réuni à ces fins. La convocation à un entretien individuel de motivation est décidée d'après l'examen du dossier de chaque candidat (lettre de motivation et notes).
- **Étudiant n'ayant pas eu de parcours en droit à l'Université Toulouse Capitole** : l'étudiant ayant commencé ses études de droit dans un autre établissement ou ayant commencé ses études supérieures dans une autre discipline que le droit, peut s'inscrire au CSD à condition :
  - d'être inscrit en 3<sup>ème</sup> année de Licence mention Droit à l'Université Toulouse Capitole,
  - d'avoir obtenu une moyenne générale au titre de l'ensemble des semestres 3 et 4 de son année de licence égale ou supérieure à 12/20,
  - de recueillir, après un entretien individuel de motivation, l'avis favorable d'un jury réuni à ces fins. La convocation à un entretien individuel de motivation est décidée d'après l'examen du dossier de chaque candidat (lettre de motivation et notes).
- **Étudiant inscrit en 3<sup>ème</sup> année de Licence mention Droit à l'antenne universitaire de Montauban** : l'étudiant peut s'inscrire au CSD dans les mêmes conditions que celles proposées à un étudiant suivant sa Licence à Toulouse

#### INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : MODALITÉS ET CALENDRIER :

- Pour les étudiants déjà inscrits à l'Université : <https://www.ut-capitole.fr/formations/s-inscrire/>
- Pour les personnes s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois à UT Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/accueil/formations/candidater-et-sinscrire/premiere-inscription/tout-presentiel>

## PROGRAMME PÉDAGOGIQUE TOULOUSE ET MONTAUBAN

Afin de faciliter l'accès aux enseignements du diplôme, ces derniers sont assurés, selon les enseignants, de 17h00 à 20h00 les lundis, mercredis et/ou vendredis.

### Collège Supérieur de droit niveau licence – 33h CM + 1h45 TD

Culture générale – 24h CM

Atelier de préparation au projet d'ouverture citoyenne – 1h30 CM

Atelier préparation au grand oral – 3hCM + 1h45 par groupe

Atelier travail collectif sur ouvrage – 1h30 CM

Atelier préparation à la note de synthèse – 3h CM

#### CONTACTS

##### UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

2 rue du Doyen Gabriel Marty  
31042 Toulouse Cedex 9

##### POLE MASTER DROIT - SCOLARITE

Bureau AR 126 (bât. Arsenal)  
Courriel : [pmd13@ut-capitole.fr](mailto:pmd13@ut-capitole.fr)  
Tél. : 05 61 63 35 17

##### SOIP

SERVICE D'ORIENTATION ET D'INSERTION  
PROFESSIONNELLE  
Bât. Arsenal – 1<sup>er</sup> étage  
Courriel : [soip@ut-capitole.fr](mailto:soip@ut-capitole.fr)  
Tél. : 05 61 63 37 28